

## Dossier provisoire pour madame **nom à écrire**

En se basant sur les éléments que vous m'avez fournis concernant le décès de votre époux, voici ce qu'il en résulterait quant à

1. La rédaction de la déclaration de succession.
2. Les droits de succession à payer.

---

Eléments à prendre en considération : la moitié des biens communs + les biens propres

Biens	Biens communs	Biens propres	Répartition	Succession
Immeuble familial	200 000 €		La succession sera partagée entre vous-même pour l'usufruit et vos deux fils pour la nue-propriété.	100 000 €
Immeuble		100 000€		100 000 €
Cpte courant	2 000 €			1 000 €
Cpte épargne	60 000 €			30 000 €
Sicavs	50 000 €			25 000 €
Voiture	5 000 €			2 500 €
Mobilier	4 000 €			2 000 €
Objets divers	500 €			250 €
	321 500 €	100 000 €		260 750€
Frais de funérailles			En propre	4 500 €
Frais divers			En commun	900 €

En fonction de ces données, il en résulterait les coûts suivants :

---

### Rédaction de la déclaration de succession chez un notaire

L'actif brut provisoire s'élève à 260 750 €

Tarif notarial minimum TVAC      2 517,41 €  
Frais divers + 21 %                      ?

Soit au total une estimation de **3 000 € minimum**.

---

### Droits de succession à payer

Vu votre âge (72 ans) et tenant compte de l'usufruit dont vous jouirez, ainsi que du nouvel abattement sur le logement familial, la répartition de la succession serait la suivante :

Valeur de la part de <b>Maman</b>	61 392 €	soit une taxation de	2 047 €
Valeur de la part de <b>Fils 1</b>	97 204 €	soit une taxation de	4 168 €
Valeur de la part de <b>Fils 2</b>	97 204 €	soit une taxation de	4 168 €

Soit un total de 10 383 €

---